

# BTS agricole Agronomie Productions Végétales (BTSAPV)

## Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Assurer un appui technique auprès des chefs d'exploitation ou de culture dans le domaine des productions végétales.
- Assurer la conduite technique d'une production spécialisée.
- Assurer la gestion d'une unité d'approvisionnement.
- Assurer la conduite de protocoles prédéfinis dans le cadre d'une activité d'expérimentation, de recherche ou d'amélioration.
- Animer une équipe.

## Entreprises d'accueil

- Chambres d'agriculture
- Coopératives agricoles
- Centre et institut techniques
- Entreprises de sélections, de productions d'engrais, de produits phytosanitaires...

## Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : être titulaire d'un Baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur (BTS – DUT...).
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou attestation d'engagement de l'employeur ou en démarche active de recherche d'entreprise dans le cadre de notre accompagnement individuel et collectif à la recherche d'un employeur.

\* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

## Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
32321113	15611

### Niveau de sortie

Titre reconnu par l'État de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2, soit 120 crédits ECTS.

### Durée de la formation

1 351 heures (sur 2 ans).  
Démarrage en septembre.

### Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

### Rythme de l'alternance

En moyenne...

- en 1<sup>ère</sup> année : 1 à 3 semaines en UFA et 1 à 3 semaines en entreprise.
- en terminale BTS : 2 semaines en UFA, 2 semaines en entreprise.

*Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.*

Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

## Coordonnées de l'UFA



### Institut Sandar - La Salle

392 chemin de la Sablière 69760 LIMONEST  
04 78 35 11 30 | limonest@cneap.fr  
www.sandar.org

Contact : Mme Catherine LUTZ  
catherine.lutz@cneap.fr  
04 78 66 83 76 | 07 82 74 79 94

## Architecture et contenu de la formation

### Bloc 1 : matières générales

Accompagnement du projet personnel et professionnel (M11)  
Économie générale (M21)  
Technique d'expression, de communication, d'animation et de documentation (M22)  
Langue vivante-Anglais (M23)  
Éducation Physique et Sportive (M31)  
Mathématiques (M41)  
Informatique (M42)

### Bloc 2 : matières professionnelles

Marché, filière et régulation (M51)  
Fonctionnement des organisations du secteur des productions végétales (M52)  
Climat, Sol (M53)  
Biologie et physiologie du végétal (M54)  
Régulations bioécologiques au sein de l'agroécosystème (M55)  
Agroéquipements (M56)  
Statistiques et démarches expérimentales (M57)  
Itinéraires techniques (M58)  
Systèmes de culture (M59)  
Module initiative locale (M71)  
Activités pluridisciplinaires

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Épreuves	Coefficient	Type	Forme
<b>E1 : Expression française et culture socio-économique</b>	6	Epreuve Terminale	Écrit
<b>E2 : Économie générale et Expression Communication Animation Documentation</b>	3	CCF	Écrit, Oral et Pratique
<b>E3 : Langue vivante (Anglais)</b>	3	CCF	Écrit et Oral
<b>E4 : Mathématiques et Informatique</b>	3	CCF	Écrit et Pratique
<b>E5 : Économie Agricole</b>	3	CCF	Écrit et Oral
<b>E6 : Système de culture</b>	6	CCF	Écrit, Oral et Pratique
<b>E7 : Epreuve professionnelle intégrative</b>	12	Epreuve Terminale	Oral et Pratique

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences : Non

## Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Références : Taux moyens du CFA régional

	2022-23	2021-22	2020-21	2019-20
<b>Taux de réussite du BTSa APV dans l'UFA</b>	x	100%	-	-
<b>Taux de réussite globaux</b>	en cours	87%	90%	90%
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	en cours	en cours	44%	44%
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	en cours	en cours	50%	44%
<b>Satisfaction globale Apprenti.e entrant</b> (Enquête réalisée en début de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	89%	90%	92%	94%
<b>Satisfaction globale Apprenti.e sortant</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	en cours	68%	83%	86%
<b>Taux d'abandon globaux</b>	en cours	14%	11%	-

Retrouvez également tous les résultats globaux du CFA Aktéap sur notre site internet.

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Licences Pro.
- Ecoles d'ingénieurs.
- Bachelor.

### Débouchés professionnels :

- Chef de culture / Exploitant agricole.
- Conseiller ou Technicien conseil en développement.
- Technicien d'expérimentation.
- Technicien de contrôle.
- Chef de silo / Responsable approvisionnement.
- Technico-commercial en agriculture.

## Modalités financières

### Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 7 191 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>re</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>e</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>e</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)..

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
  - Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1<sup>ère</sup> année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : la rémunération sera celle d'une 2<sup>e</sup> année d'exécution du contrat.
  - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
    - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
    - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
    - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Délais d'inscription

**Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier.**

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

## Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélos.
- Ligne de bus à proximité (ligne 21 des TCL).
- Transports scolaires (3 lignes Junior Direct : JD621 Sud – JD622 Nord – JD623 Est).
- Gare TGV Ter à proximité (Part-Dieu – Perrache - Vaise).

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

## Les + de la formation

### • Engagements et partenariats

- Interventions de professionnels
- Partenariat avec l'ISARA-Lyon (école d'ingénieur)
- Partenaire du réseau Campus La Salle
- Label E3D Etablissement en démarche de développement durable

### • Restauration

- Self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

### • Hébergement

- Internat sur place
- Liste de logements chez l'habitant transmis par l'UFA

## Matériel / Équipement

- Exploitation agricole de l'établissement (18 ha).
- Laboratoire d'agronomie.

## Coordonnées de l'UFA



### Institut Sandar - La Salle

392 chemin de la Sablière 69760 LIMONEST  
04 78 35 11 30 | limonest@cneap.fr  
www.sandar.org

Contact : Mme Catherine LUTZ  
catherine.lutz@cneap.fr  
04 78 66 83 76 | 07 82 74 79 94

### Référent Handicap

Christophe LIMOUSIN  
christophe.limousin@cneap.fr

### CFA de rattachement :



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 CALUIRE ET CUIRE  
cfa@akteap.cneap.fr  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026